

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 26/02/2025

L'UNML et OCAPIAT s'associent pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes

A l'occasion du Salon de l'agriculture, une convention est signée le 25 février. Ses objectifs sont de faciliter, pour les jeunes accompagnés en Mission Locale, la découverte des métiers du champ d'OCAPIAT, l'accès aux différents dispositifs de financement de formation et d'orientation sectorielle, et le bénéfice d'une première expérience au sein d'une entreprise du périmètre d'OCAPIAT (49 branches professionnelles, 192 700 entreprises adhérentes).



Photo : signature de la convention de partenariat entre OCAPIAT et l'Union nationale des Missions Locales, Paris, Salon International de l'Agriculture, 25 février 2025.

Signataires de la convention : Thierry Marty, vice-président l'Union nationale des Missions Locales en charge des partenariats économiques et Hervé Proksch, président d'OCAPIAT.

De gauche à droite : Tifaine Douchet, chargée de mission partenariats du monde économique à l'UNML ; Hélène Monjardet, responsable des partenariats du monde économique à l'UNML ; Michel Ferreira-Mia, DGA Services aux adhérents et développement d'OCAPIAT ; Laurence Jamet, DGA Services internes et transformation d'OCAPIAT ; Jonathan Emsellem, directeur d'OCAPIAT ; Victor Pires, directeur de l'animation du réseau territorial et du développement des partenariats d'OCAPIAT.



« Ce partenariat s'inscrit dans le cadre des démarches engagées par OCAPAT visant à développer les partenariats avec l'ensemble des acteurs intervenant dans les champs de la formation, de l'emploi et de l'accompagnement des actifs et renforce nos liens avec les Missions Locales et leurs publics » déclare Hervé Proksch, Président d'OCAPAT lors de la signature.

« Avec plus de 25 000 jeunes orientés vers le secteur agricole par les Missions Locales, cette convention avec OCAPAT va amplifier la dynamique en s'appuyant sur l'ensemble des professionnels des Missions Locales » ajoute Thierry Marty, vice-président l'Union nationale des Missions Locales en charge des partenariats économiques.

Le Secrétaire général d'OCAPAT, Jérôme Volle, poursuit : « Nous sommes ravis d'une coopération renforcée où les Missions Locales viennent soutenir les nombreux besoins en recrutement exprimés par nos entreprises au sein de nos secteurs ».

Dans le cadre de la signature de cette convention, plusieurs jeunes de différentes Missions Locales ont pu participer au Salon International de l'Agriculture le 25 février. L'occasion pour eux de découvrir les métiers agricoles et de participer à des animations proposées par OCAPAT.

Objectifs de la convention

- Conforter un cadrage territorial impulsant une dynamique entre partenaires
- Améliorer l'information sur les métiers, les opportunités d'emploi et d'alternance auprès des jeunes accueillis en Mission Locale et ainsi favoriser leur accès à l'emploi ;
- Développer la découverte des métiers par le biais de la PMSMP (période de mise en situation professionnelle), d'actions spécifiques de formation comme la POEC (Préparation opérationnelle à l'emploi collective), d'actions de sensibilisation ou encore d'immersion ;
- Contribuer à l'acculturation mutuelle des équipes de conseil.

A PROPOS DU RESEAU DES MISSIONS LOCALES

L'Union nationale des Missions Locales (UNML), association loi 1901 créée en 2003, assure à la fois l'animation du réseau des Missions Locales et leur représentation auprès des acteurs publics, économiques et sociaux. Elle assure également la fonction de syndicat d'employeurs de la branche professionnelle des Missions Locales qui regroupe plus de 15 000 salariés.

Le réseau national des Missions Locales se compose de 440 structures, présidées par les élus locaux. Avec 6 800 lieux d'accueil, il maille l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin.



Ce sont plus de 1,1 million de jeunes qui sont accompagnés chaque année par les Missions Locales dans leur parcours d'insertion, avec la prise en compte globale de leurs attentes. Le réseau des Missions Locales est un des acteurs majeurs du [Réseau pour l'emploi](#).

En savoir plus : <https://www.unml.info/>

Contact presse / Edith Le Gourrier – 06.35.82.20.46 - elegourrier@unml.info - Claude Foucault – Agence JetCom – 06.80.12.56.44 - cf@jetcom.fr

A PROPOS D'OCAPIAT

Créé à la faveur de la dernière réforme de la formation professionnelle, OCAPIAT est un Opérateur de compétences (OPCO) pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agro-alimentaire et les Territoires. OCAPIAT regroupe 49 branches professionnelles représentant 192 700 entreprises employant 1,3 million de salariés. OCAPIAT inscrit son action dans une logique de filière économique, complémentaire voire interdépendante. La filière agricole recouvre la production agricole, le paysage (jardins espaces verts), la forêt, les entrepreneurs des territoires, les CUMA, les Chambres d'agriculture, etc. La filière alimentaire recouvre des secteurs variés (les Industries alimentaires, la Coopération agricole et les familles associées, le Commerce agricole). La filière pêche recouvre l'aquaculture, les cultures marines, la pêche maritime et la coopération maritime. OCAPIAT couvre également les entreprises de services dans les territoires, dont les Caisses régionales du Crédit Agricole, Groupama, la MSA (Mutualité sociale agricole), les MFR (Maisons familiales rurales).

OCAPIAT se caractérise par la typologie de ses entreprises adhérentes composées à plus de 98 % de TPE-PME (employant moins de 50 salariés) et à 92,4% de TPE (entreprises employant moins de 11 salariés). Par ailleurs, il convient de souligner que les entreprises de 50 salariés et plus emploient 54% des salariés des secteurs professionnels. OCAPIAT dispose de missions élargies lui permettant d'accompagner ses adhérents dans leurs projets de développement des compétences et de mobilisation des contrats en alternance. Par ailleurs, OCAPIAT intervient en matière d'appui à ses branches dans leurs démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et d'attractivité des métiers. OCAPIAT est également agréé en qualité de Fonds d'assurance formation pour les 6 800 travailleurs non-salariés de la pêche et des cultures marines.

En savoir plus : <https://www.ocapiat.fr/> et <https://capverslalternance.ocapiat.fr/>

Contact presse / S. Defrémont port : 07 81 97 58 21 ou L. Jamet -email : presse@ocapiat.fr